



Le certificat ISO 50001 que vous produirez avec votre demande d'aide PRO-SME n doit impérativement comporter les mentions ci-dessous.

article 2-4.4. du règlement du Programme.

« Le certificat de conformité à la norme ISO 50001 2011 doit comporter les mentions suivantes :

- le numéro SIREN et l'identité précise de l'entité titulaire du certificat, laquelle entité doit être identique au demandeur de l'Aide ;
- le(s) nom(s) (raison sociale, nom commercial) et adresse(s) postales du ou des sites certifiés ;
- une note précisant que « *l'ensemble des activités de l'entreprise sur le site ou les sites donnés est couvert par la certification* »
- la date d'émission du certificat, qui doit être postérieure au 30 septembre 2016, et sa période de validité ;
- l'identification de l'organisme certificateur, lequel doit être accrédité pour la délivrance de certificats ISO 50001 2011, conformément à l'article 2-4.1 du Programme » (voir ci-dessous).

Par qui le certificat ISO 50001 doit-il être délivré pour être recevable ?

article 2-4.1. du règlement du Programme.

« Le système de management de l'énergie doit être conforme à la norme NF EN ISO 50001 2011, certifié par un organisme titulaire, pour ladite norme, d'une accréditation délivrée par le COFRAC¹ ou par un autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation (la liste des organismes d'accréditation est accessible sur le site <http://www.european-accreditation.org/ea-members>).

Il appartient au demandeur d'Aide de vérifier la réalité de l'accréditation, pour la norme ISO 50001 2011, de l'organisme ayant délivré le certificat. Si l'accréditation a été délivrée par un organisme d'accréditation autre que le COFRAC, une attestation établie par cet organisme d'accréditation devra être jointe à la demande d'Aide. »

¹ La liste des organismes titulaires de l'accréditation du COFRAC est consultable sur le site www.cofrac.fr ; une fiche décrit, pour chaque organisme, les références des normes pour lesquelles il est accrédité.

Toutes les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide sont figurent dans le [Règlement du Programme](#).

[Réponses aux questions les plus fréquentes](#)

Contact : pro-smen@atee.fr